



Organe subsidiaire de mise en œuvre
Quarante-cinquième session
Marrakech, 7-18 novembre 2016
Point X de l'ordre du jour provisoire
Questions de genre et changements climatiques

**Atelier de session sur les politiques climatiques sensibles
à l'égalité des sexes dans l'optique de l'adaptation,
du renforcement des capacités et de la formation
à l'intention des représentants sur les questions de genre**

Rapport du secrétariat

Résumé

Les politiques climatiques sensibles à l'égalité des sexes dans l'optique de l'adaptation, du renforcement des capacités et de la formation à l'intention des représentants sur les questions de genre ont été examinées lors d'un atelier tenu à Bonn (Allemagne) les 18 et 19 mai 2016, pendant la quarante-quatrième session des organes subsidiaires. Des débats ont été menés sur les conditions permettant de faire progresser l'égalité des sexes dans le contexte des politiques, des programmes et de la planification relatifs aux changements climatiques à la suite de plusieurs exposés où des exemples de bonnes pratiques et des études de cas aux niveaux infranational, national, régional et international ont été présentés. Les participants ont ensuite constitué des groupes de travail afin d'examiner les orientations futures possibles, et l'atelier s'est achevé par la présentation par chacun des groupes d'un résumé de ses recommandations.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	3
A. Mandat	1-2	3
B. Objet de la note	3	3
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	4	3
II. Organisation de l'atelier et participation	5-8	3
III. Travaux de l'atelier	9-47	4
A. Aperçu des travaux	10-12	4
B. Résumé de la première séance	13-15	4
C. Résumé de la deuxième séance	16-27	5
D. Résumé des troisième et quatrième séances	28-47	9

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingtième session, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat d'organiser, dans le cadre du programme de travail de Lima sur les questions de genre, un atelier de session sur les politiques climatiques sensibles à l'égalité des sexes dans l'optique de l'adaptation, du renforcement des capacités et de la formation à l'intention des représentants sur les questions de genre, au cours de la quarante-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), et d'élaborer un rapport sur l'atelier pour examen à sa quarante-cinquième session¹.

2. La Conférence des Parties a invité les Parties et les organisations ayant le statut d'observateur à présenter au secrétariat, d'ici au 3 février 2016, leurs vues sur les questions qui seraient examinées lors de l'atelier de session².

B. Objet de la note

3. On trouvera dans le présent rapport un résumé des exposés et des débats de groupe de travail organisés lors de l'atelier sur les politiques climatiques sensibles à l'égalité des sexes dans l'optique de l'adaptation, du renforcement des capacités et de la formation à l'intention des représentants sur les questions de genre, tenu à Bonn (Allemagne) les 18 et 19 mai 2016, au cours de la quarante-quatrième session des organes subsidiaires (ci-après dénommé « l'atelier »).

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. Le SBI voudra peut-être prendre note des renseignements figurant dans le présent rapport au moment d'examiner l'application du programme de travail de Lima sur les questions de genre à sa quarante-cinquième session.

II. Organisation de l'atelier et participation

5. L'atelier a été animé, le premier jour, par M. George Wamukoya (Kenya) et, le deuxième jour, par M^{me} Lorena Aguilar (Costa Rica).

6. L'atelier était ouvert aux représentants de toutes les Parties, des organisations ayant le statut d'observateur et des médias assistant à la quarante-quatrième session des organes subsidiaires.

7. L'atelier a consisté en quatre séances réparties sur deux demi-journées où ont été proposés des exposés, des débats en séance plénière et des débats de groupe de travail sur des sujets extraits des communications de Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur visées au paragraphe 2 ci-dessus.

¹ Décision 18/CP.20, par. 12.

² Les communications des Parties peuvent être consultées à l'adresse <http://www.unfccc.int/5900>, et celles des organisations admises en qualité d'observateurs à l'adresse <http://www.unfccc.int/7478>.

8. L'ordre du jour, les exposés et les séances retransmises sur le Web peuvent être consultés sur le site Web de la Convention³.

III. Travaux de l'atelier

9. On trouvera ci-après un aperçu des travaux de l'atelier, suivi de renseignements complémentaires sur chacune des quatre séances mentionnées au paragraphe 7 ci-dessus.

A. Aperçu des travaux

10. Dans les propos de bienvenue qu'il a prononcés à l'ouverture de l'atelier, le Secrétaire exécutif adjoint du secrétariat a noté avec satisfaction que les questions de genre avaient été mentionnées à plusieurs reprises dans le contexte des changements climatiques au cours de la quarante-quatrième session des organes subsidiaires. Il s'en est félicité, estimant que cela constituait un signe positif en vue des travaux qui seraient menés à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties au sujet de la mise en œuvre. Il a aussi estimé qu'il serait nécessaire d'accroître la cohérence entre les travaux actuels sur les questions de genre et les travaux menés dans d'autres domaines des changements climatiques, en particulier les contributions déterminées au niveau national, et a engagé les participants à l'atelier à inciter leurs collègues œuvrant dans tous les domaines thématiques à s'associer aux débats sur les questions de genre.

11. Au cours de la première journée, la première séance a situé le contexte de l'atelier à l'occasion d'un exposé d'une représentante de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Les participants ont ensuite entendu, à la deuxième séance, des exposés au sujet de bonnes pratiques et d'études de cas qui ont précisé les conditions permettant de faire progresser l'égalité des sexes dans le contexte des politiques, de la planification et des programmes relatifs aux changements climatiques.

12. Le deuxième jour de l'atelier a débuté par un bref documentaire produit par le Groupe de travail des États d'Afrique sur les questions de genre et les changements climatiques, suivi d'une récapitulation des débats de la première journée. Pour la troisième séance, les participants ont constitué quatre groupes de travail, centrés chacun sur un groupe différent d'acteurs au titre de la Convention, en vue de recenser les difficultés et d'élaborer des recommandations concernant le groupe d'acteurs considéré. À la quatrième séance, chaque groupe de travail a rendu compte à l'ensemble des participants au cours d'un exposé, après quoi les participants ont débattu des résultats communiqués.

B. Résumé de la première séance

13. Pour situer le contexte de l'atelier, M^{me} Verona Collantes-Lebale a rappelé les grandes lignes du programme de travail de Lima sur les questions de genre et indiqué les difficultés associées à l'exécution du programme. L'intervenante a replacé l'atelier dans le contexte des mandats plus généraux du programme de travail de Lima sur les questions de genre, appelant l'attention sur le fait que ce programme de travail constitue la décision importante la plus récente pour la promotion des questions de genre dans les politiques climatiques, et précisé en quoi ces questions sont un enjeu intersectoriel qui se rattache notamment aux secteurs d'activité concernant l'adaptation, notamment aux activités du

³ L'ordre du jour et les exposés peuvent être consultés à l'adresse http://unfccc.int/gender_and_climate_change/items/9617.php, et les retransmissions sont accessibles à l'adresse http://unfccc6.meta-fusion.com/bonn_may_2016/events/.

programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA), et à la totalité des six éléments du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention.

14. Les difficultés associées à l'exécution du programme de travail de Lima sur les questions de genre sont notamment les suivantes :

a) L'absence de secteur d'activité formel pour élaborer et réaliser des activités de formation pour le développement des compétences et le renforcement des capacités sur les questions de genre et les changements climatiques, en particulier à l'intention des représentants, la plupart des activités existantes étant réalisées par la société civile et des organisations internationales ;

b) L'imprécision qui subsiste sur ce qu'on entend par « sensible à l'égalité des sexes » dans le contexte des politiques et des programmes relatifs aux changements climatiques, même si plusieurs ressources, outils et méthodes, notamment les pages Web du secrétariat sur les questions de genre et les changements climatiques, peuvent contribuer à éclaircir le sujet ;

c) La lenteur de l'évolution vers une représentation équilibrée des sexes passant par une participation accrue des femmes aux délégations des Parties lors des sessions de la Conférence des Parties, ainsi qu'aux bureaux de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, des organes subsidiaires et d'autres organes constitués.

15. Il a été rappelé que des examens du programme de travail de Lima sur les questions de genre, des progrès accomplis en vue d'une représentation équilibrée des sexes au titre de la Convention, et de la mise en œuvre de politiques climatiques sensibles à l'égalité des sexes, seront, conformément aux décisions 23/CP.18 et 18/CP.20, effectués par les Parties à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties. L'intervenante a fait observer en conclusion que l'établissement d'une compilation des meilleures pratiques issues des activités sensibles à l'égalité des sexes dans le domaine climatique aiderait à fixer les orientations futures.

C. Résumé de la deuxième séance

16. À la deuxième séance, des bonnes pratiques et des études de cas ont été présentées concernant des politiques et des programmes aux niveaux infranational, national, régional et international. Les exposés, qui comportaient un certain nombre d'exemples de politiques menées à tous niveaux dans les différents domaines, ont été donnés par les participants ci-après :

a) Niveau infranational : M^{me} Josephine Castillo (DAMPA, Philippines), M^{me} Rosemary Wambua (Groupe pour l'élimination de la pauvreté des femmes de Kitui et Climate Justice Women – Kenya) et M^{me} Anna Samwel (Women in Europe for a Common Future – Géorgie) ;

b) Niveaux national et régional : M^{me} Carmen Arias (Pérou), M^{me} Ratha Chhan (Cambodge) et M^{me} Amanda Wheat (États-Unis) ;

c) Niveau international : M^{me} Pepetua Latasi (Groupe d'experts des PMA), M. Rawleston Moore (Fonds pour l'environnement mondial – FEM) et M^{me} Aira Kalela (Union européenne, coordonnatrice pour les questions de genre).

1. Niveau infranational

17. Les bonnes pratiques qui ont été présentées concernant le niveau infranational se sont rapportées à la sécurité alimentaire dans les contextes rural et urbain (aux Philippines et au Kenya, respectivement) et à la transition énergétique en milieu rural (en Géorgie). Les intervenantes des Philippines et du Kenya étaient des femmes exerçant des responsabilités au niveau local. Les bonnes pratiques en question avaient apporté aux femmes des avantages tels que l'autonomisation économique et un meilleur accès aux ressources, notamment à l'eau potable, à l'alimentation et aux sources d'énergie renouvelables. Toutes les initiatives avaient en commun certaines conditions permettant de faire progresser l'égalité des sexes, une des principales étant le recours à une démarche participative centrée sur la population, en particulier l'utilisation des coopératives locales. Cette démarche s'avérait très efficace pour renforcer les capacités d'adaptation des femmes à court et à long terme face aux effets des changements climatiques. Elle créait aussi un cadre efficace pour remédier aux aspects restrictifs des rôles traditionnels, parmi lesquels la division du travail entre les hommes et les femmes, ce qui faisait mieux prendre conscience des aptitudes des femmes et modifiait les perceptions potentiellement néfastes quant à leur capacité d'action et de décision⁴.

18. Tous les intervenants ont fait observer que le succès de ces initiatives découlait, en partie, des compétences particulières (définies comme des « compétences d'intendance ») des femmes dans ces contextes culturels ; autrement dit, des compétences telles que la gestion de l'argent et la facilitation d'une organisation efficace des activités. Les responsabilités des femmes au sein de la famille et de la collectivité, qui recouvrent souvent celle de veiller au bien-être d'autrui, jouaient manifestement un rôle déterminant dans le suivi efficace et l'implantation durable des projets et des technologies qui étaient adoptées. Les intervenants ont fait valoir que les éléments avancés constituaient une raison supplémentaire pour les responsables et les décideurs de tenir compte des aptitudes particulières des femmes au moment d'élaborer des projets, des politiques et des programmes, et qu'il convenait d'y prévoir des formations ciblées pour le développement des compétences et le renforcement des capacités des femmes, ainsi que l'amélioration de la connaissance qu'elles avaient de leurs droits. Une autre condition de succès était de cultiver les relations entre les femmes membres d'organisations locales et les femmes exerçant des responsabilités au niveau local, d'une part, et les responsables publics, d'autre part, qui disposent de l'influence politique nécessaire pour les aider à obtenir l'appui et l'accès au financement nécessaires à leurs initiatives. Le fait de donner voix au chapitre aux responsables locales dans la planification et l'application des politiques et des programmes relatifs aux changements climatiques permet de s'assurer que les connaissances et les besoins locaux sont pris en considération, ce qui accroît l'efficacité de ces politiques et programmes.

19. Parallèlement à ces avantages, les intervenants ont évoqué plusieurs difficultés actuelles qui gênaient les progrès, en particulier la nécessité de veiller à ce que les femmes disposent d'un accès sûr et prévisible à la terre, et la menace de plus en plus pressante de la rareté de l'eau.

⁴ Dans ce contexte, la « capacité d'action et de décision » désigne la possibilité qu'a un individu (ou un groupe) d'effectuer des choix efficaces pour obtenir un résultat souhaité. La capacité d'action et de décision peut être comprise comme le processus par lequel les femmes et les hommes utilisent leurs ressources et tirent parti des débouchés économiques pour atteindre ce résultat. La notion de capacité d'action et de décision est donc fondamentale pour comprendre les facteurs qui déterminent les situations respectives des hommes et des femmes et en quoi celles-ci sont égales ou inégales (d'après le chapitre 4 d'un rapport de la Banque mondiale intitulé *Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des genres et développement*, accessible à l'adresse <http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2012/Resources/7778105-1299699968583/7786210-1315936222006/chapter-4.pdf>).

2. Niveaux national et régional

20. Les exposés concernant les niveaux national et régional ont mis en évidence les conditions qui favorisent l'intégration des questions de genre, en analysant l'application des plans d'action menés au Pérou sur les changements climatiques et les questions de genre ; l'intégration des questions de genre dans l'adaptation et la résilience aux changements climatiques, en particulier dans le domaine de la gestion des ressources en eau et dans le secteur de l'agriculture, au Cambodge ; et les facteurs nécessaires pour accroître la participation économique des femmes au sein des entreprises de distribution d'électricité. Le premier intervenant a estimé que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris témoignent d'une volonté et d'un engagement politiques au plus haut niveau concernant les objectifs de développement. Tous les intervenants ont estimé que la volonté et l'engagement politiques étaient un facteur déterminant dans le succès des mesures d'intégration des questions de genre. La volonté et l'engagement au plus haut niveau institutionnel se traduisent par une visibilité des questions de genre dans l'ensemble des instruments stratégiques et des plans d'action nationaux relatifs aux changements climatiques. Les deux premiers intervenants ont estimé que les liens multiples entre les questions de genre et les changements climatiques accentuent la nécessité d'une forte volonté politique – une collaboration entre les acteurs des ministères sectoriels, des organisations de la société civile et des organisations locales et d'autres intervenants est indispensable pour que le succès soit au rendez-vous.

21. Les intervenants ont souligné la nécessité de faire mieux connaître et comprendre les liens entre les questions de genre et les changements climatiques, et la nécessité d'une stratégie de communication efficace pour y parvenir. Cette stratégie de communication devrait aussi viser à renforcer les connaissances sur les conditions nécessaires pour faire progresser l'égalité des sexes dans le cadre des politiques climatiques, en prévoyant des cadres pour les échanges de bonnes pratiques, de données d'expérience et d'enseignements. Les intervenants ont recommandé d'intégrer largement les questions de genre dans les politiques climatiques, notamment dans les projets, les programmes et les processus de planification, à l'aide de mesures comme l'analyse différenciée par sexe, de façon à repérer et à mesurer les effets différenciés pour les femmes, et la production et l'analyse de données ventilées par sexe, en particulier de données relatives aux besoins de financement (budgétisation soucieuse de l'égalité entre les sexes).

22. Il a été estimé qu'un cadre institutionnel robuste était un préalable à l'intégration efficace des questions de genre, et supposait un renforcement des capacités professionnelles du personnel de toutes les administrations et tous les ministères susceptibles de s'intéresser de près à ces questions dans le contexte des changements climatiques, soutenu par un processus participatif de dialogue entre les institutions au niveau national et les parties prenantes concernées. Les intervenants ont décrit des initiatives visant à coopérer avec les femmes parties prenantes à chaque étape du processus d'élaboration des politiques et des programmes, notamment au stade décisif des consultations avec les ministères nationaux. La nécessité d'une efficacité accrue des mécanismes de suivi lorsque des organisations de la société civile sont associées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes a été soulignée.

23. Dans l'exposé consacré à l'initiative visant à élargir les possibilités d'emploi des femmes dans les entreprises de distribution d'électricité, il a été souligné que l'atténuation des disparités entre les sexes (notamment par la formation et le renforcement des capacités et en modifiant les politiques et les programmes de recrutement pour faire évoluer la culture d'entreprise) peut accroître l'efficacité opérationnelle de ces entreprises, et donc leurs résultats financiers et opérationnels. Cela peut créer un cercle vertueux dans lequel les progrès sur le plan de l'égalité contribuent à faire évoluer les normes et les attentes

concernant les hommes et les femmes, et qui aboutisse à ce que les femmes puissent exercer tous types d'emplois dans tout le secteur de l'énergie⁵.

24. Les intervenants ont montré, à partir de données d'expérience, en quoi les principales difficultés au niveau national consistent à renforcer les capacités aux niveaux national et local pour réaliser des plans d'action sur les questions de genre, et à renforcer les capacités institutionnelles pour l'intégration des questions de genre dans les politiques et la gestion des affaires publiques. Il a été estimé que pour remédier à ces difficultés – afin également de mettre en place un démarche plus intégrée et systématique –, des lignes directrices pourraient être élaborées pour coordonner l'action concernant les questions de genre et les changements climatiques à tous les niveaux de gouvernement. Dans le cadre de l'initiative sur les entreprises de distribution d'électricité, aucune solution universelle ou à court terme n'est envisagée pour remédier aux disparités de genre ; néanmoins, l'information recueillie pendant la phase de recherche de l'initiative, notamment des données ventilées par sexe, apporte des bases importantes pour élaborer des solutions.

3. Niveau international

25. Les exposés sur la promotion des questions de genre dans le cadre des politiques climatiques au niveau international ont présenté des points de vue d'organisations qui donnent des indications aux pays et/ou aux agents d'exécution internationaux. Les intervenants ont préconisé l'application d'une « optique de genre » tant au niveau opérationnel qu'à celui des projets de sorte que des lignes directrices pour l'intégration des questions de genre soient formulées et soient appliquées tant à l'action menée par les organisations au niveau international qu'au sein des organisations en tant que telles. Cette conception a abouti, à titre d'exemple, à la mise en place d'un plan d'action pour l'intégration des questions de genre dans les projets financés par le FEM⁶, et à la promotion des questions de genre dans le programme de travail du Groupe d'experts des PMA⁷.

26. Les orientations publiées aussi bien par le Groupe d'experts des PMA⁸ que par le FEM⁹ recommandent d'intégrer les questions de genre à toutes les étapes de la planification et de l'exécution des projets et toute mesure connexe, pour donner à ces questions un rôle d'orientation central à l'appui des activités aux niveaux régional et national, dans le cadre, notamment, de l'établissement des priorités et des activités de conseil ou d'aide technique ou de formation. Les intervenants ont estimé que l'intégration des questions de genre rend nécessaire un plus grand nombre de spécialistes des questions de genre et des sciences sociales et un développement des connaissances spécialisées sur les liens entre les questions de genre et les changements climatiques – en particulier dans le contexte de processus comme le suivi des résultats, la réalisation d'examen, et le suivi et l'évaluation, autant d'activités tributaires de la production de données ventilées par sexe.

⁵ Voir le rapport de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) intitulé *Engendering Utilities: Improving Gender Diversity in Power Sector Utilities*, disponible à l'adresse http://unfccc.int/files/gender_and_climate_change/application/pdf/engendering_utilities.pdf.

⁶ Disponible à l'adresse <https://www.thegef.org/gef/node/11276>.

⁷ Aux termes de l'alinéa c) du paragraphe 2 de la décision 6/CP.16, le Groupe d'experts est chargé de donner des orientations et des conseils techniques au sujet de la prise en compte accrue d'une perspective soucieuse de l'égalité des sexes et des communautés vulnérables dans les pays les moins avancés Parties.

⁸ Voir le document intitulé *Strengthening Gender Considerations in Adaptation Planning and Implementation in the Least Developed Countries*, disponible à l'adresse http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/21673_unfccc_leg_gender_low_v5.pdf.

⁹ Voir le document du FEM publié sous la cote SD/PL/02, disponible à l'adresse https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines/gender.

27. Les intervenants ont confirmé l'importance des partenariats et des collaborations pour saisir les synergies entre les questions de genre et les changements climatiques et pour mener des politiques, des projets et des programmes efficaces, en particulier de partenariats et de collaborations entre les gouvernements et la société civile ou les organisations intergouvernementales. À cet égard, les activités de l'Alliance internationale pour les femmes et le climat¹⁰ ont été soulignées. Dans le cadre de l'Alliance, des pays développés, des pays en développement, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales internationales ont collaboré pour mieux faire connaître les liens entre les questions de genre et les changements climatiques, dans le cadre de réunions d'information et d'activités de formation et d'ateliers, parallèlement à la mise au point de plans d'action nationaux sur les questions de genre et à la publication d'outils et d'autres supports. L'Alliance a été citée comme un exemple du rôle important de certaines organisations au niveau international s'agissant de réunir les femmes touchées par les effets des changements climatiques, de favoriser l'apprentissage mutuel, et de recenser et mettre en commun les bonnes pratiques. Les partenariats et la collaboration du Women Delegates Fund¹¹ ont également été cités parmi les exemples de bonnes pratiques. L'organisation a financé la participation de 42 femmes originaires des PMA aux négociations menées au titre de la Convention-cadre et à des activités de renforcement des capacités au cours des huit dernières années.

D. Résumé des troisième et quatrième séances

28. Le deuxième jour, les participants à l'atelier ont constitué quatre groupes de travail, centrés chacun sur un groupe différent d'acteurs au titre de la Convention, en vue de recenser les difficultés et d'élaborer des recommandations concernant le groupe d'acteurs considéré. Les recommandations formulées à l'issue des débats peuvent être consultées sur le site Web de la Convention¹². Les groupes de travail étaient les suivants :

- a) Les Parties à la Convention, en tant que responsables de l'élaboration des politiques et de l'application de la Convention (animatrice : M^{me} Anniete Cohn-Lois, République dominicaine) ;
- b) Le financement et les institutions financières, dont le FEM, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'adaptation (animateur : M. Juan Hoffmaister, Fonds vert pour le climat) ;
- c) Le secrétariat de la Convention et le système des Nations Unies (animatrice : M^{me} Aira Kalela, Union européenne) ;
- d) Les agents d'exécution et la société civile aux niveaux infranational et national (animatrice : M^{me} Bridget Burns, Women's Environment and Development Organization).

1. Groupe de travail I : Parties à la Convention

29. Le Groupe de travail I s'est attaché à définir des recommandations à l'intention des Parties à la Convention en tant que responsables de l'élaboration des politiques et de l'application de la Convention. La principale difficulté recensée par le groupe de travail est que les questions de genre ont été exclues du cœur des négociations sur les changements climatiques ; il faudrait mieux intégrer ces questions dans les débats concernant tous les domaines thématiques. D'après les participants, cette situation tenait au manque de

¹⁰ Voir <http://gender-climate.org/>.

¹¹ Voir <http://wedo.org/what-we-do/our-programs/women-delegates-fund/>.

¹² Voir http://unfccc.int/files/gender_and_climate_change/application/pdf/moderator_summary2.pdf.

compréhension commune et de capacité parmi les représentants à faire le lien entre les questions de genre et l'action climatique, dans la mesure où les négociateurs sont peu au fait de la manière dont les questions de genre se rattachent à certains domaines thématiques comme l'adaptation, l'atténuation et les pertes et préjudices. En particulier, une compréhension insuffisante de la pertinence des questions de genre au-delà des « questions féminines » a été constatée. Les participants ont noté que les efforts pour renforcer les capacités des délégations et les sensibiliser davantage aux liens entre les questions de genre et les changements climatiques échouent souvent à créer une représentation équilibrée des sexes, en attirant un nombre bien plus important de femmes que d'hommes, et que de ce fait la question ne cesse de se « féminiser » et n'est plus autant perçue comme un sujet urgent. Le manque d'intégration des questions de genre observé au niveau international témoignait d'après les participants d'un état de fait analogue au niveau des pays, où les politiques nationales sur les questions de genre négligeaient de tenir compte des changements climatiques, et réciproquement. Les participants ont conclu le débat sur les difficultés en constatant que les décideurs nationaux, souvent, n'avaient pas connaissance des petites initiatives de terrain qui abordaient avec succès les liens entre les questions de genre et les changements climatiques, ce qui sapait le potentiel de ces initiatives au niveau national.

30. Les recommandations formulées à l'issue des débats ont insisté sur des méthodes permettant de montrer en quoi il est avantageux de tenir compte des questions de genre, et la façon dont les mesures de riposte prévues dans chaque domaine thématique peuvent être rendues plus efficaces si l'on intègre les questions de genre. Il a été recommandé notamment de tirer parti des cadres existants (dont le groupe des « amis pour les questions de genre ») afin de créer une stratégie de communication plus efficace concernant la pertinence des questions de genre au-delà des « questions féminines », et de renforcer les capacités des représentants pour favoriser de leur part une compréhension approfondie des liens entre les questions de genre et les changements climatiques. Certains participants ont noté l'importance de personnalités masculines qui « donnaient l'exemple » pour parvenir à ce résultat.

31. Les participants ont recommandé de renforcer les stratégies de communication en repérant les points sensibles concernant les liens entre les questions de genre et les changements climatiques ; il fallait donc recenser les domaines les plus urgents, et établir précisément en quoi les femmes pouvaient influencer l'efficacité des mesures de riposte aux changements climatiques. Selon les participants, demander aux Parties de rendre compte des mesures prises dans un souci d'égalité des sexes constituait un moyen efficace de recenser les bonnes pratiques et d'aider à transposer les petites initiatives à l'échelle nationale. Pour mieux faire comprendre les liens avec les questions de genre, les participants ont recommandé d'utiliser les lignes directrices et les outils existants, notamment ceux qui étaient répertoriés dans le document technique¹³ établi par le secrétariat et dans les ressources de la page Web correspondante¹⁴, parmi lesquels la gamme d'outils pour la prise en considération des questions de genre dans les communications nationales, élaborée par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le FEM, le Ministère finlandais des affaires étrangères, l'Alliance internationale pour les femmes et le climat et le Programme d'appui mondial¹⁵, afin notamment d'aider les pays à établir des communications nationales qui tiennent compte des questions de genre et à améliorer la cohérence et la collaboration entre les mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes et les ministères chargés de lutter contre les effets des changements climatiques.

¹³ FCCC/TP/2016/2.

¹⁴ Accessible à l'adresse http://unfccc.int/gender_and_climate_change/items/9510.php.

¹⁵ Disponible à l'adresse <http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/womens-empowerment/gender-responsive-national-communications.html>.

32. Enfin, les participants ont estimé que la formation et le renforcement des capacités à l'intention des délégations sur les questions de genre, idéalement pour tous les membres, mais pour le chef de la délégation au minimum, pouvaient être une solution. À défaut, le groupe a suggéré de désigner un coordonnateur pour les questions de genre au sein de chaque délégation afin que les délégations tiennent compte des questions de genre dans l'examen de tous les points de l'ordre du jour de la Conférence des Parties.

2. Groupe de travail II : financement et institutions financières

33. Le Groupe de travail II a porté principalement sur le financement, plus particulièrement sur le FEM, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'adaptation. Les difficultés recensées par ce groupe de travail ont été regroupées en trois grands domaines : le suivi, l'accès, et la programmation et l'évaluation.

34. Les participants ont attribué les difficultés en matière de suivi des flux de financement à un manque général d'informations, qui entrave les efforts visant à déterminer où des fonds sont nécessaires, comment ils sont utilisés une fois attribués et par quels acteurs, et si ces fonds exercent des effets mesurables. Le problème est accentué par l'insuffisance des données ventilées et des renseignements sur les questions de genre qui sont nécessaires pour améliorer la compréhension de ces questions par les intervenants au niveau des programmes et mettre en évidence les capacités et les besoins particuliers des femmes. Les participants ont estimé que les indicateurs sur le genre devaient être affinés pour pouvoir disposer d'indicateurs communs et comparables, tout en reconnaissant que la formulation d'indicateurs appropriés sur les questions de genre pour le suivi et l'évaluation était fondamentalement une tâche difficile.

35. La deuxième difficulté recensée par les participants concerne l'accès aux fonds. La disponibilité des fonds n'en garantit pas l'accès à ceux qui en ont besoin, car les renseignements existants sur l'accès ne sont pas communiqués efficacement aux instances chargées de l'égalité des sexes. Il est avéré que certains obstacles limitent l'accès des femmes aux fonds publics et privés, notamment le fait de ne pas savoir comment y accéder ou de ne pas disposer des informations voulues, et le fait que les organisations de la société civile connaissant ces questions sont souvent trop petites pour bénéficier des fonds institutionnels disponibles. Les participants ont noté que si les fonds institutionnels étaient susceptibles de permettre un transfert plus efficace des fonds aux femmes, les objectifs définis au niveau de ces fonds étaient insuffisants.

36. L'insuffisance des indicateurs est une question qui revient dans tous les débats sur la programmation et l'évaluation et c'est la troisième difficulté qui a été retenue par ce groupe de travail. L'absence d'indicateurs appropriés compromet la mise au point d'un processus d'évaluation continu permettant un suivi de tous les effets et capable d'évoluer en fonction du retour d'expérience (succès et échecs). Néanmoins, les indicateurs à eux seuls ne suffisent pas ; les participants ont demandé que l'analyse par les acteurs soit une exigence fondamentale dans le financement des projets et des programmes pour pouvoir déterminer les bénéficiaires et préciser les objectifs. D'après les participants, l'absence d'analyse par les acteurs contribuait à l'intégration notoirement insuffisante des questions de genre dans le financement et les projets en matière d'atténuation.

37. Les recommandations formulées à l'issue des débats sur le financement ont préconisé une démarche participative, à commencer par l'intégration des questions de genre à tous les niveaux, de celui de la gestion des fonds à celui de l'exécution des projets. Une autre mesure recommandée consisterait à renforcer les capacités des ressources humaines consacrées aux questions de genre, notamment des décideurs nationaux et des décideurs du FEM, du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'adaptation, en s'appuyant sur l'analyse par les acteurs pour aider à définir et à préciser les objectifs et les acteurs. L'intégration des questions de genre tout au long du processus décisionnel

nécessite une coopération accrue avec toutes les parties prenantes, y compris les organisations de la société civile et, surtout, l'intégration des questions de genre dans les examens des dépenses publiques. Examiner où et comment les fonds sont alloués aiderait à remédier efficacement aux problèmes recensés, tout en apportant un ensemble d'éléments d'appréciation qui pourrait infléchir la présentation des questions de genre dans la programmation où l'adaptation est nettement privilégiée, pour tenir compte également des mesures d'atténuation.

38. Menées efficacement, les mesures ci-dessus aideraient à s'attaquer à d'autres problèmes en incitant davantage à intégrer les questions de genre dans la programmation par la définition d'objectifs, la formation des responsables de l'exécution des projets et la création des mécanismes de suivi et d'évaluation nécessaires. Concernant les indicateurs, les participants ont évoqué en particulier le marqueur de l'intégration des questions de genre élaboré par le Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE)¹⁶. Ils ont estimé que ce marqueur constitue un premier pas vers la possibilité de disposer d'une vue d'ensemble des modalités et du degré d'intégration des questions de genre dans l'aide bilatérale, et aussi un exemple d'outil susceptible d'être développé plus avant et appliqué par les institutions multilatérales. Les participants se sont aussi largement accordés à estimer que la prise en compte du point de vue des parties prenantes à toutes les étapes du suivi et de l'évaluation, gage de transparence et de responsabilité, était décisive pour en garantir l'efficacité.

39. D'autres recommandations ont préconisé un accès renforcé au financement et à l'information, en ce qui concerne notamment l'accès des petites organisations au Fonds vert pour le climat et aux dispositifs liés aux mesures d'atténuation appropriées au niveau national. Il a aussi été estimé que la mise en commun de données d'expérience et d'exemples de réussite aux niveaux infranational, national et régional pouvait s'avérer utile en permettant aux bailleurs de fonds d'analyser la pertinence des questions de genre dans les contextes régionaux et culturels, et en permettant la transposition des initiatives couronnées de succès. Enfin, les participants ont estimé que la conjonction du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris assurait un cadre général pour améliorer l'accès et l'efficacité.

3. Groupe de travail III : secrétariat de la Convention et système des Nations Unies

40. Le Groupe de travail III s'est intéressé aux difficultés rencontrées par le secrétariat de la Convention et le système des Nations Unies, et a recommandé certaines mesures pour y remédier. Les participants ont estimé que la Convention avait joué un rôle utile dans le cadre du programme de travail de Lima sur les questions de genre pour passer des orientations aux mesures concrètes sur les questions de genre. À cet égard, ils ont considéré que le programme de travail marquait un tournant, et estimé qu'il devait être élargi. Le problème principal était donc de déterminer la nature de la prochaine phase du programme de travail de Lima en sélectionnant les activités les plus productives pour la suite des travaux, et en s'attaquant aux difficultés recensées au cours de la première période de deux ans du programme de travail. Ces difficultés étaient notamment les suivantes :

a) L'assistance dont les pays ont besoin pour intégrer les questions de genre dans les contextes nationaux et locaux, dans le cadre, notamment, des processus en cours au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto et des nouveaux processus prévus par l'Accord de Paris, dont les plans nationaux d'adaptation, les contributions déterminées au niveau national et les communications nationales ;

¹⁶ Voir <http://www.oecd.org/dac/gender-development/dac-gender-equality-marker.htm>.

b) Le manque de synergie et de coordination entre les divers organes et secteurs d'activité relevant de la Convention, ce qui peut créer des doubles emplois dans les processus de la Convention (concernant notamment les travaux du Groupe d'experts sur les plans nationaux d'adaptation, les travaux du programme de travail de Nairobi sur le portail en ligne, et les activités menées sur la synthèse et la diffusion de renseignements sur les outils sensibles à l'égalité des sexes) ;

c) L'absence persistante de représentation équilibrée des sexes dans les délégations des Parties aux réunions et aux conférences au titre de la Convention.

41. Outre ces difficultés principales, les participants ont noté l'absence de mesurabilité des activités réalisées dans le cadre du programme de travail de Lima sur les questions de genre – d'où la nécessité d'élaborer des indicateurs pour mesurer le succès et les effets de ces activités. Les participants ont aussi suggéré des modalités et des activités possibles, étant entendu que celles-ci ne devaient pas faire double emploi avec des initiatives actuelles s'inscrivant ou non dans le cadre de la Convention. Ces activités consisteraient à développer la formation, le renforcement des capacités, les ateliers, les outils pratiques et les documents d'orientation.

42. Le groupe de travail a formulé ses recommandations en suggérant des mesures pour renforcer l'intégration de l'égalité des sexes dans toutes les activités pertinentes au titre de la Convention pour la suite du programme de travail de Lima sur les questions de genre. Il a suggéré d'indiquer dans la décision de reconduire le programme de travail de Lima, attendue à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties, que la Conférence des Parties :

a) Demande au secrétariat de renforcer la coordination et la cohérence de l'intégration de l'égalité des sexes dans les principaux cadres et processus, à savoir les processus d'élaboration et d'exécution du Fonds pour l'adaptation, du Fonds vert pour le climat, du FEM, des plans nationaux d'adaptation, des communications nationales et des contributions déterminées au niveau national, le cadre pour le renforcement des capacités, et le cadre pour le transfert de technologies, notamment ;

b) Demande au secrétariat de rendre compte deux fois par an des progrès de l'intégration de l'égalité des sexes dans les principaux cadres et processus, à savoir les processus d'élaboration et d'exécution du Fonds pour l'adaptation, du Fonds vert pour le climat, du FEM, des plans nationaux d'adaptation, des communications nationales et des contributions déterminées au niveau national, le cadre pour le renforcement des capacités, et le cadre pour le transfert de technologies, notamment ;

c) Convienne d'examiner chaque année les renseignements communiqués par le secrétariat sur la représentation équilibrée des sexes au sein des délégations, des divers organes relevant de la Convention et de ses protocoles et de la direction des organes en question ;

d) Prenne note de l'application concluante du programme de travail de Lima sur les questions de genre et décide de poursuivre celui-ci en l'actualisant régulièrement. La décision relative au programme de travail pourrait prévoir que la Conférence des Parties :

i) Demande au secrétariat d'organiser des ateliers de session afin d'examiner les progrès accomplis et d'étudier de nouvelles mesures pour l'intégration de l'égalité des sexes dans le cadre des processus pertinents, notamment l'élaboration des plans nationaux d'adaptation, des communications nationales et des contributions déterminées au niveau national, ainsi que le renforcement des capacités, le financement, l'examen technique et la préparation des réunions de bilan ;

- ii) Demande au secrétariat d'organiser des activités de formation à l'intention des représentantes, en particulier celles des PMA, sur les compétences de négociation et les nouveaux processus au titre de la Convention, des activités de formation à l'intention des fonctionnaires sur les échanges de renseignements, le renforcement des capacités, l'intégration des questions de genre dans les programmes pertinents et le sens de la terminologie des questions de genre ;
- iii) Demande au secrétariat d'offrir des activités de renforcement des capacités et d'appui technique aux réunions régionales et nationales, ainsi que de formation, concernant en particulier la réalisation des plans nationaux d'adaptation, des communications nationales et des contributions déterminées au niveau national ;
- iv) Crée une instance pour les échanges de bonnes pratiques sur l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques climatiques, concernant en particulier la réalisation des plans nationaux d'adaptation, des communications nationales et des contributions déterminées au niveau national ;
- v) Demande au secrétariat d'établir des rapports techniques, des outils et d'autres moyens pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les nouvelles politiques climatiques ;
- vi) Invite les Parties et les autres organisations internationales à coopérer à l'application du programme de travail de Lima sur les questions de genre et à soutenir celle-ci par un appui financier et des contributions en nature.

4. Groupe de travail IV: agents d'exécution et société civile

43. Le groupe de travail IV s'est occupé de recommandations à l'intention des agents d'exécution et de la société civile aux échelons infranational et national. La principale difficulté recensée à ces deux échelons était un manque de compréhension des questions de genre de la part des décideurs. Les participants ont souligné la nécessité d'analyser les déséquilibres de pouvoir structurels et leurs manifestations – dans les sociétés patriarcales par rapport aux sociétés matriarcales, à titre d'exemple. Un certain nombre d'outils pratiques ont été suggérés pour cette tâche, dont le module « floating coconut »¹⁷, qui met en évidence le travail productif des femmes. Le rôle important des exemples masculins pour remédier aux déséquilibres structurels de pouvoir a également été souligné.

44. Le renforcement des capacités des organisations locales et de leur accès au financement, y compris de la recherche et du suivi de cet accès, a été perçu comme une difficulté supplémentaire. Aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, il existe peu d'informations sur les aspects des questions de genre et des changements climatiques auxquels s'intéressent les organisations locales, et leurs initiatives ne trouvent donc aucun écho dans le débat sur les politiques. Les participants ont donc recommandé de recueillir des données sur les bonnes pratiques et de traduire celles-ci efficacement sur le plan des politiques.

45. Enfin, une insuffisance des moyens d'échange de connaissances et de renseignements sur les questions de genre a été constatée. Le fait de ne pas disposer d'un secteur d'activité consacré aux questions de genre compromet les interactions et la sensibilisation susceptibles de conduire à des solutions. La constitution d'une base pédagogique sur les questions de genre par la collaboration entre les pays développés et

¹⁷ Module élaboré par l'International Women's Development Agency pour les économies mélanésiennes, voir https://unfccc.int/files/focus/adaptation/technical_expert_meeting/application/pdf/20160525_andrina_thomas.pdf.

les pays en développement pourrait ouvrir la voie à l'élaboration de politiques meilleures, notamment de lois sur des questions comme les droits fonciers et la propriété foncière des femmes.

46. Pour répondre aux difficultés recensées par le groupe, les participants ont recommandé de mettre en place un cadre permanent pour le dialogue, l'échange de renseignements et la mise en commun des compétences avec les décideurs au niveau international qui soit relié aux organisations locales et aux responsables locaux. Les participants ont demandé que les processus des communications nationales et des contributions déterminées au niveau national prévoient des lignes directrices afin de garantir la prise en compte des questions de genre au niveau international, mais aussi que les agents d'exécution et les organisations de la société civile élaborent au niveau national des processus qui prévoient des méthodes claires pour l'intégration des questions de genre dans toutes les mesures relatives au climat.

47. Il a été recommandé d'entretenir un dialogue régulier avec les spécialistes des questions de genre et les groupes de femmes dans le cadre des politiques climatiques et de l'élaboration des programmes, et d'appeler l'attention des décideurs sur les besoins de collecte de données, d'information et d'analyse. Les participants ont demandé aux organisations de la société civile de s'intéresser à des méthodes et des outils pour la mise en évidence des structures de pouvoir qui ne se limitent pas à la participation et aux chiffres pour permettre aux populations de définir les relations de pouvoir et la division du travail entre les femmes et hommes, de façon à mieux comprendre les aspects liés au genre de tel ou tel contexte. Les organisations de la société civile ont aussi été perçues comme étant particulièrement bien placées pour défendre et demander des droits concrets pour les femmes et l'accès des femmes au financement, dans le cadre des mécanismes internationaux de financement de l'action climatique comme dans celui de l'examen de tous les flux financiers, y compris le secteur philanthropique.
